

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE NITOUKOU

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

NITOUKOU COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS

**DECISION N°07/D/SG/C.NITOUKOU/SPM/CIPM/2023 DU 03
JUILLET 2023**

**PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 07 /AONO/C-NITOUKOU/SG/SPM/CIPM/2023 DU 15 MAI 2023
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU TERRAIN DE VOLLEY EN STADE MULTI SPORT
(3 DANS 1) DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET
INOUBOU, REGION DU CENTRE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés
Publics ;

Vu la Circulaire n° 0000006/C/MINFI du 30 DECEMBRE 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois
de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour
l'Exercice 2023 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure N° 07 /AONO/C-NITOUKOU/SG/SPM/CIPM/2023 DU 15
MAI 2023 pour les travaux d'extension du terrain de volley en stade multi sport (3 DANS 1) dans l'Arrondissement
de Nitoukou, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

DECIDE

N° Lots	Objet et lieux d'exécution	Attributaires	Montants HTVA (en FCFA)	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
1	POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU TERRAIN DE VOLLEY EN STADE MULTI SPORT (3 DANS 1) DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.	ETS LEO	6 540 000	7 798 950	TROIS (03) Mois

Article 1^{er} : L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Nitoukou, 03 JUL 2023

Ampliations :

- ARMP/PM/YDE
- MINALAP/YDE
- PRESIDENT/CDPM/MBYO;
- AFFICHAGES.



**Maire de la Commune de Nitoukou
(Autorité Contractante)**

*Mme Djanembom
Euse Enanga*